

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

SA/AN/BB

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

2024_005
Feuillet n° 5

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2023_07_12_36 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 concernant les délégations données au Maire ;

Considérant que la Ville de Wimereux organise le Week-end de la Saint-Patrick, il convient d'en fixer les tarifs. Après étude ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le Week-end de la Saint-Patrick aura lieu le samedi 16 et le dimanche 17 mars 2024, sous chapiteau dans les jardins des salons de la Baie Saint-Jean, rue Sainte Adrienne à Wimereux.

ARTICLE 2 :

Les tarifs pour le public sont :

8 € : le billet pour la soirée du 16 mars 2024, pour les plus de 12 ans.

8 € : le billet pour la journée du 17 mars 2024, pour les plus de 12 ans.

12 € : le pass 2 jours pour les plus de 12 ans.

Gratuit : le pass 2 jours pour les moins de 12 ans et les prénommés Patrick.

ARTICLE 3 : les jours et heures du Week-end de la Saint-Patrick sont : samedi 16 mars 2024 dès 19h et dimanche 17 mars 2024 dès 12h. La vente des billets est gérée par le service Animations -CULTURE.

ARTICLE 4 :

Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la Commune et transmise aux intéressés.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire de Wimereux, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du Service Animations,
- Secrétariat Général des Services.

Wimereux,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.

Vu, le D.G.S.,

#signature#